

Délibération 2024 / 12-06

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Raymond RABETEAU, Jean-François CHAMPEAU, Christian FAUGERON, Didier LASSECHERE, Jean-Jacques BORD, Maurice BESSE, Arnaud PICOUT, Anthony BUYS, Cédric LECOMTE, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mme France-Noëlle GIMENEZ.

Étaient absents excusés : Mme Mireille RECONDU (procuration Jean-François CHAMPEAU).

Étaient absents : Mr Jacques FAURE

Secrétaire de séance : Mme France-Noëlle GIMENEZ

* * * * *

ATTRIBUTION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL – DANS L'IMMEUBLE COMMUNAL DE L'ANCIENNE TRESORERIE

Monsieur le Maire :

- **rappelle** à ses Collègues que la maison d'habitation situé au 23 rue Alfred Auphelle, est vacant depuis le 09 décembre 2024,
- **rappelle** la délibération 2024 / 11-09 du 14 novembre 2024 sur la validation de la candidature de la famille DAVID et RENAULT,
- **expose** le diagnostic de performance énergétique établi le 03 décembre 2024,
- **propose** de délibérer sur ses conditions de mise en location.

Le Conseil Municipal, à la majorité (2 contres, 2 abstentions) :

- **attribue** à la famille DAVID et RENAULT, à compter du 15 décembre, la maison d'habitation situé au 23 rue Alfred Auphelle,
- **fixe** les conditions d'occupation comme suit :
- **bail** de 3 ans reconductible par tacite reconduction ;
- **bail** dénonçable par le propriétaire à l'issue des 3 ans avec préavis de 3 mois ;
- **bail** résiliable par le locataire avec préavis de trois mois ;
- **montant du loyer hors charge** : 400.00 € par mois, payable le 1er de chaque mois ;
- **dépôt de garantie** : un mois de loyer ;
- **état des lieux** : à rédiger avant l'entrée dans les lieux.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit bail.

Fait et délibéré en Mairie, le 12 décembre 2024.

Le Maire,

Raymond RABETEAU

